

Petit-déjeuner débat

Peut-on aménager contractuellement le droit moral de l'auteur ?



Mercredi 17 octobre 2018

9h à 11h

(accueil à partir de 8 heures 45)

TRIPTYQUE

6 Villa Bosquet • 75007 Paris

Programme

A partir des dispositions légales et de décisions de jurisprudence, l'objectif est de déterminer s'il est envisageable de prévoir des clauses contractuelles aménageant le droit moral de l'auteur :

→ L'inaliénabilité légale du droit moral

- Principe
- Relativité du principe

→ La 'contractualisation' du droit moral

- Mécanismes de droit d'auteur
 - Aménagements autorisés par la loi
 - Aménagements envisagés par la pratique
- Mécanismes de droit des contrats
 - Bonne foi contractuelle
 - Interdiction de se contredire au détriment d'autrui
 - Renforcement du droit moral de l'auteur

→ L'influence de la réforme du droit des obligations

Intervenant

Thibault Lancrenon, Avocat, TRIPTYQUE, Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle.

Contact

Inscription gratuite, sous réserve du nombre de places disponibles :

→ par courriel à l'adresse suivante : conference@triptyque.law

Un aide-mémoire sera remis aux participants.

Données à caractère personnel : le cabinet TRIPTYQUE LAW (810189027 RCS Paris) vous informe qu'il agit en qualité d'unique destinataire et de responsable du traitement qu'il met en œuvre, à partir de sources accessibles au public ou de sources accessibles aux professionnels de la propriété intellectuelle, afin de gérer les inscriptions à la conférence en rapport avec la profession de la personne démarchée et à titre gratuit qu'il organise. Vous pouvez vous opposer librement à l'utilisation de vos données à caractère personnel ; vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données et du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé. Vous pouvez également à tout moment introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (cnil.fr). Ces droits peuvent être exercés, sans frais et sans justification, par courrier électronique à 'conference@triptyque.law' ou par courrier postal à l'adresse du cabinet TRIPTYQUE LAW, 6 Villa Bosquet, 75007 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous pouvez nous contacter à ces adresses pour toutes précisions additionnelles sur le traitement des données à caractère personnel. Photographie : © hcast - stockadobe.com